

Ajournement

complètement les découvertes d'organismes comme la Commission des écoles catholiques de Montréal (1972) et le Conseil national du bien-être social (1973) qui ont trouvé une corrélation étroite entre les économiquement faibles et la malnutrition.

Dans son rapport «Un enfant, Une chance», le Conseil national du bien-être social signale que l'ignorance en matière de nutrition est commune aux riches et aux pauvres, mais que ceux qui ont un revenu suffisant, du fait qu'ils mangent souvent trop, peuvent établir des marges de sécurité nutritive. Par contre, les économiquement faibles sont forcés, à cause de la hausse du coût de la vie, de faire face tout d'abord à des dépenses fixes comme le loyer, les services et les transports. La nourriture devient l'élément souple du budget de la famille pauvre. Ce qui reste des dépenses fixes peut être consacré à l'alimentation, ce qui crée une situation précaire en matière de nutrition.

C'est cela qui a incité le comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation à prévoir la recommandation suivante dans son premier rapport à la Chambre le 2 avril dernier:

Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les différents gouvernements provinciaux, étudie la possibilité de lancer des programmes à frais partagés permettant aux gens à faible revenu de bien se nourrir.

A ma connaissance, le gouvernement n'a donné aucune suite à cette recommandation. A nos nombreuses interpellations, il nous a répondu que le Régime d'assistance publique du Canada est prêt à financer 50 p. 100 de tout programme de ce genre que proposerait un gouvernement provincial. Cela ne saurait suffire. Les membres du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation étaient parfaitement avertis de l'existence d'un Régime d'assistance publique en rédigeant cette recommandation. Nous savions aussi parfaitement que certaines provinces sont incapables de financer 50 p. 100 des frais qu'entraînerait un tel programme pour satisfaire les besoins en alimentation de leurs habitants.

● (2200)

Ce que nous demandons c'est qu'Ottawa donne l'exemple et participe davantage au financement, soit jusqu'à 75 p. 100 ou 100 p. 100. Le besoin en est aigu. Dernièrement, de nombreux députés ont, par leurs questions, particulièrement attiré l'attention sur la lourde charge supplémentaire à laquelle ont à faire face les économiquement faibles du fait du coût croissant du mazout domestique et des carburants. Ce sont des frais auxquels ils doivent faire face mais qui réduisent les sommes destinées à l'achat de nourriture. Voyez ce qui se passe pour les prix de l'alimentation! Je n'en donnerai qu'un exemple: J'ai reçu ce matin une lettre de la Saskatchewan renfermant le haut de deux boîtes de Creamettes (Macaroni). Ces boîtes sont identiques: 2 livres, taille familiale. L'une fut achetée le 24 août pour 45c; l'autre le 23 novembre pour 65c, soit une augmentation de près de 45 p. 100 en seulement trois mois. Les deux articles avaient été achetés au même magasin O.K. Economy, une filiale en propriété exclusive de la compagnie Loblaw's.

Oui, je suis au courant de la hausse du blé Durum, mais je sais aussi que la macaroni est un des principaux aliments des pauvres, qu'il permet d'économiser, et qu'il remplace la viande qu'ils ne peuvent acheter. Ce n'est pas un grand réconfort pour ces gens que de se représenter le gérant du Loblaw's disant: «Une hausse du prix serait juste. Mais, grands dieux, le prix est juste!»

[M^{me} MacInnis (Vancouver Kingsway).]

Une voix: Bravo!

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): C'est peut-être juste pour la compagnie Loblaw's, mais ce ne l'est pas pour les pauvres et ce ne l'est pas pour le gouvernement, qui se doit de protéger leur niveau de vie. Je suis heureuse de voir le ministre à son poste ce soir et je veux lui poser encore une fois la question suivante: Qu'est-ce que le gouvernement va faire à la suite de la recommandation du comité de surveillance du prix des produits alimentaires au sujet de l'alimentation des gens à revenu modeste?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de l'honorable député. Je sais qu'il était présent lorsque j'ai comparu devant le comité permanent de la Chambre qui s'intéresse à la question des prix des aliments. J'ai souligné à cette occasion que ceux qui ont fait rapport sur la nutrition au Canada en étaient arrivés à certaines conclusions, mais que nous poursuivions d'une façon plus poussée les conclusions de ce rapport, et que nous examinions en détail certains éléments qui méritaient une étude ultérieure, y compris et en particulier la situation des gens à faible revenu.

De plus, l'honorable député a mentionné qu'on n'avait pas fait d'études sur les Indiens et sur les Inuits. Au contraire, une étude a effectivement été faite sur les Indiens et les Inuits, et le rapport sur la situation de ces gens contient certaines recommandations. Nous comptons publier une étude détaillée à ce sujet le printemps prochain.

Lorsque l'honorable député prétend que certaines provinces ne peuvent pas payer 50 p. 100 du coût de l'assistance sociale, j'aimerais lui rappeler que ces provinces reçoivent des sommes considérables en paiements de péréquations, qui ont été augmentés substantiellement cette année encore, atteignant un montant d'environ 100 millions de dollars de plus que l'année précédente. Je suis heureux de voir le ministre des Finances (M. Turner) à la Chambre ce soir, car c'est lui-même qui a proposé cette mesure dans l'exposé budgétaire, mesure qui aidera considérablement les provinces à faible revenu.

L'hon. John N. Turner (Ottawa-Carleton): C'est exact.

M. Lalonde: En ce qui concerne le cas que l'honorable député a mentionné, relatif à l'augmentation du coût du chauffage, j'aimerais lui rappeler encore une fois que dans un très grand nombre de provinces le coût réel du chauffage est absorbé par le programme d'assistance publique, et qu'en conséquence il n'y a aucune raison pour que les gens à faible revenu de ces provinces soient obligés de rogner leur budget d'alimentation pour payer le coût du chauffage. Je suis moi-même entré en communication avec mes collègues pour demander, dans le cas des autres provinces, qu'ils prennent des mesures spéciales à cette fin.

Enfin, dans le cas de la province de Saskatchewan, j'ai peine à croire qu'une province comme celle-là, avec la situation du revenu qu'elle connaît à l'heure actuelle, soit incapable de payer 50 p. 100 du coût additionnel de l'alimentation, et si les gens à faible revenu de cette province sont incapables de pourvoir à leur alimentation de façon appropriée c'est, encore une fois, la responsabilité du gouvernement de cette province, qui est tout à fait libre d'ajuster les paiements d'assistance sociale, et nous serons heureux d'y contribuer jusqu'à concurrence de 50 p. 100.